



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

procédures

Question écrite n° 80371

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, aux fins de connaître le taux de procédures alternatives prononcées en 2009.

Texte de la réponse

Le taux de procédure alternative rapporte les affaires classées suite à une procédure alternative réussie ou à une composition pénale à l'ensemble de la réponse pénale. Pour l'année 2009, il est de 48,3 %. Cette donnée, issue des cadres du parquet, est provisoire.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80371

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6266

Réponse publiée le : 21 septembre 2010, page 10396